

Information aux porteurs de parts du fonds GAY-LUSSAC OBLIGATIONS Code ISIN : 990000075919

Paris, le 30 mai 2024

Lettre aux porteurs

Objet : Changement de dénomination du fonds

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du **Fonds Commun de Placement Entreprise Gay-Lussac Interentreprises** (Code ISIN 990000075919), et nous vous remercions de votre confiance.

1/ L'opération

Nous tenions à vous informer que la société de gestion **GAY-LUSSAC GESTION** a décidé de changer la dénomination du fonds.

A compter du **7 juin 2024**, le fonds dont vous êtes porteur de parts devient **GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE**. Ce changement ne donne pas lieu à agrément préalable de l'AMF.

2/ Conséquences entraînées par ces modifications

Ces modifications n'impactent ni la stratégie d'investissement ni le profil risque rendement du FCPE.

- **Le profil de risque :**
 - Modification du profil rendement / risque : **NON**
 - Augmentation du profil rendement / risque : **NON**
- **Les frais de votre placement demeurent inchangés :**
 - Augmentation des frais : **NON**
- **L'ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** **NON**

3/ Les éléments importants à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** pour l'investisseur (DIC-PRIIIPS) et du règlement qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion. La documentation du fonds est adressée gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 PARIS.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GAY-LUSSAC GESTION

